

Articles de fin de formation de Genas

1) Quelles devraient être les priorités de toute action menée en faveur des droits de l'enfant ?

Le bien-être de l'enfant doit être au centre de nos actions.

Nous devons veiller à la sécurité physique et affective des enfants que l'on accueille. L'observation, l'écoute et les échanges sont des outils qui nous permettent d'identifier et de répondre à leurs besoins spécifiques. En

tant que professionnel(le)s, ne pas hésiter à se mettre à leur hauteur pour les rassurer, se montrer disponible et interagir avec eux.

Au quotidien, il est important de donner la légitimité à la parole de l'enfant en le rendant acteur.

2) Quels sont les leviers à activer lorsqu'une ville souhaite mener des actions en faveur des droits de l'enfant ?

Genas, ville la plus importante et attrayante de la Communauté des Communes de l'Est Lyonnais, affiche dès l'entrée de son territoire : « Ville amie des enfants ». Elle relaye le plaidoyer de l'Unicef à travers son statut.

Consciente de l'augmentation réfléchie de sa population, Genas tente de maintenir ses efforts en faveur des droits de l'Enfant, en

multipliant ses actions et capacités d'accueil : Maison de toutes les générations, Dôme des associations, Structure Information Jeunesse (SIJ).

A travers le référentiel aux droits de l'UNICEF, la ville tente de faire respecter la prise de parole, l'engagement, l'accès aux loisirs

MA VILLE
À HAUTEUR
D'ENFANT



3) Quels sont les leviers à activer lorsqu'une ville souhaite mener des actions en faveur des droits de l'enfant ? (Deuxième groupe)

La CIDE est célébrée pour la dixième année consécutive à Genas, occasion de revenir sur une politique de la ville en faveur des enfants.

C'est sous l'impulsion de Monsieur le maire, Daniel Valéro que dès 2008, la ville de Genas exprimait son souhait d'intégrer le réseau Ville Amie des Enfants de l'UNICEF. En 2013, elle intègre le cercle restreint des villes engagées en faveur des droits de l'enfant.

Aujourd'hui, de nombreux projets structurants ont vu le jour permettant de voir le chemin parcouru ! Maison de toutes les générations, inclusion, maison des familles, Structure Information Jeunesse (SIJ), Conseil Municipal Des Jeunes (CMJ),

crèches, nombreuses conférences.... Le référent d'activité apporte des données précises sur les actions menées et leur impact sur la vie des genassiens. La qualité des actions menées est connue par tous, en interne via des questionnaires mais aussi par les villes environnantes pour qui Genas a valeur d'exemple.

Le rayonnement passe aussi par les réseaux sociaux où les vidéos dépassent largement le cercle genassien avec de nombreux repost. De nouveaux défis vont également naître des projets portés à 100% par les enfants de la commune. Ils définissent des objectifs et un plan d'action afin de pouvoir mesurer leur impact et les bénéfices auprès des enfants.

4) Quelle implication des élus est nécessaire pour bien déployer les actions en faveur des droits de l'enfant ?

Les actions en faveur des enfants ne peuvent être menées par les élus que s'ils ont une bonne connaissance de leur territoire, des droits à mettre en œuvre, et des actions à mener.

En cohérence avec le plan du mandat, accompagnés par les agents municipaux, les élus engagés dans la démarche travailleront à une bonne communication sur les droits de l'enfant.

MA VILLE
À HAUTEUR
D'ENFANT

